



Juin 2014

Bulletin du marché des pommes de terre

Déséquilibre entre importateurs de tubercules

frais: quelques grands s'adjugent la part du lion

Forte hausse des importations de pommes de terre de table et de pommes de terre destinées à la transformation

Pages 3/6

Au premier trimestre 2014, 6'427 t de pommes de terre de table ont été importées, soit presque deux fois plus que l'an dernier (3'500 t). En outre, quelque 12'000 t de tubercules destinés à être transformés ont été importés, contre 580t au premier trimestre de l'an dernier.

Chips importées sous le régime du perfectionnement

Page 6

Près de la moitié de toutes les chips importées (300t) au premier trimestre l'ont été sous le régime du perfectionnement.

Pommes de terre de table: volumes en baisse et tendance haussière des prix à la consommation

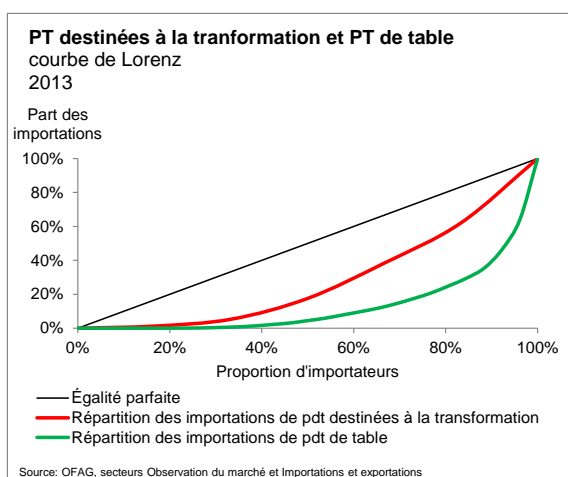
Pages 7-11

Par rapport au premier semestre 2013, la quantité de pommes de terre de table a baissé de 6% environ, tandis que les prix à la consommation augmentent de 9% en moyenne pour atteindre 1.98 franc.

Prix des surgelés de nouveau à la hausse

Page 15

Après un fléchissement, les prix des surgelés remontent un peu (+3%).



Le graphique ci-contre (courbe de Lorenz) permet de visualiser la répartition des parts de marché entre les importateurs, par comparaison avec une égalité parfaite (bissectrice en noir). Plus la courbe s'éloigne de la bissectrice, plus les parts de marchés sont accaparées par petit nombre.

Quelles peuvent être les raisons d'une telle configuration et ses conséquences économiques sur la filière?

Vous trouverez de plus amples informations à la page 2.

Contenu

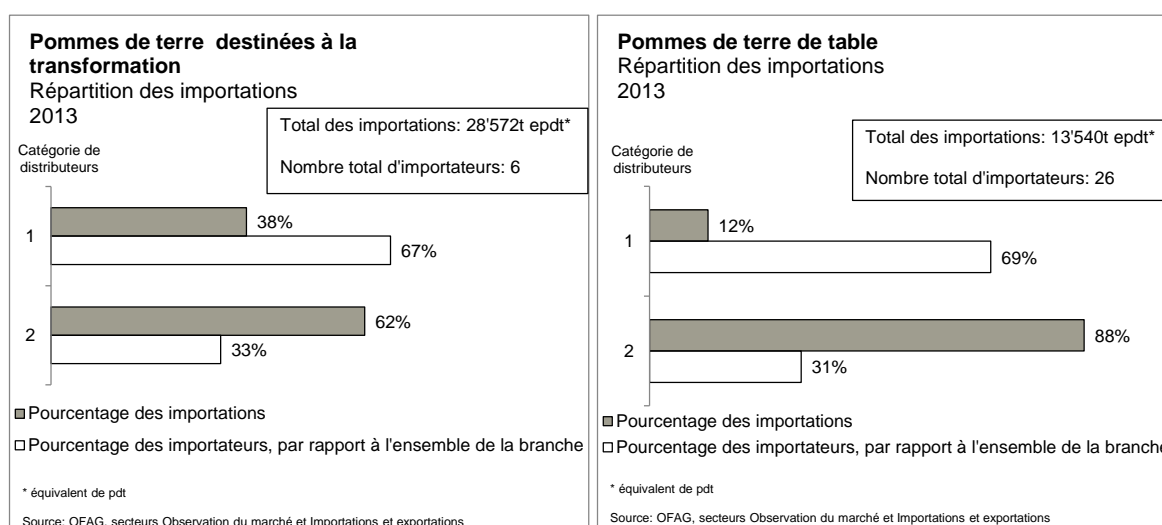
Rapport succinct: fortes disparités entre importateurs de tubercules frais	2
Evolution des prix indicatifs à la production	4
Evolution de commerce extérieur à l'échelon de la transformation	5
Evolution du chiffre d'affaires dans le commerce de détail	8
Prix à la consommation des pommes de terre fraîches	9
Prix à la consommation de diverses variétés	12
Evolution des prix des produits finis à base de pommes de terre	14
Méthode/abonnement	17/18

1 Rapport succinct: fortes disparités entre importateurs de tubercules frais

L'importation de pommes de terre en Suisse peut avoir lieu sous un régime de contingentement ou hors contingent, mais les droits de douane perçus hors contingent sont plus élevés.

On distingue deux types de contingents. Le premier (contingent tarifaire 14.1) s'applique aux tubercules frais, qui regroupent les plants de pomme de terre, les pommes de terre de table et celles destinées à la transformation. Attribué selon les prestations fournies en faveur de la production indigène, il est calculé, pour les pommes de terre de semis, en fonction des volumes achetés par les établissements multiplicateurs aux producteurs de plants, en fonction des volumes de tubercules emballés et prêts à la consommation pour les pommes de terre de table, et en fonction des volumes vendus aux transformateurs pour les pommes de terre destinées à la transformation. Le second contingent tarifaire (14.2) concerne les produits à base de pomme de terre et regroupe les produits finis et semi-finis ; il est mis aux enchères.

Parmi les tubercules frais contingentés, seules les pommes de terre de table et celles destinées à la transformation font l'objet d'une veille économique, dont voici les résultats.



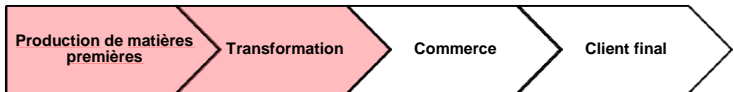
Les graphiques ci-dessus révèlent l'inégalité des importations réalisées aux termes du contingent 14.1. En effet, deux tiers des importateurs s'arrogent 38% des importations de pommes de terre destinées à la transformation, et 62% de l'ensemble des importations sont absorbés par le dernier tiers des entreprises importatrices. Constat analogue en ce qui concerne les pommes de terre de table : même si la concentration des parts de marché est moins forte dans l'absolu, un tiers environ des acteurs se partagent 80 % des importations. Il existe donc bien un déséquilibre entre le nombre d'acteurs à l'importation et leurs parts respectives du contingent.

Le phénomène pourrait s'expliquer par le mode de contingentement, qui réserve l'accès du marché des pommes de terre de consommation aux entreprises qui commercialisent ou transforment des tubercules de production indigène. Si le contingent tarifaire devait être entièrement absorbé, la répartition des volumes sur le marché de l'importation refléterait la structure du marché des tubercules frais de production indigène et les positions respectives des entreprises transformatrices. Il faut cependant noter que les contingents peuvent être négociés entre importateurs.

L'explication peut aussi tenir au fait que certaines entreprises opérant dans la transformation ou la distribution à grande échelle peuvent compenser l'insuffisance de la production suisse par l'importation afin d'occuper leurs lignes de production.

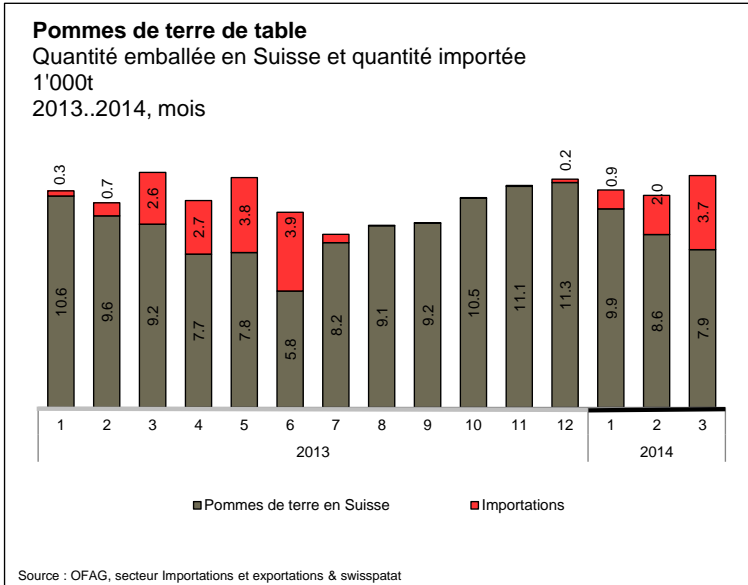
La concentration des volumes importés sur un petit nombre d'acteurs du fait du contingentement a pour effet de fausser la compétition entre concurrents. Il pourrait en résulter l'écroulement des activités bénéficiaires à l'importation, ce qui affecterait la prospérité du secteur. On peut donc se demander si l'attribution de contingents tarifaires en fonction des prestations fournies à la production indigène est économiquement judicieuse.

Il existe pourtant d'autres moyens d'élargir l'accès au marché – par exemple mettre des parts de contingent au concours, ou passer à un tarif douanier unique – pour mieux faire jouer la concurrence.



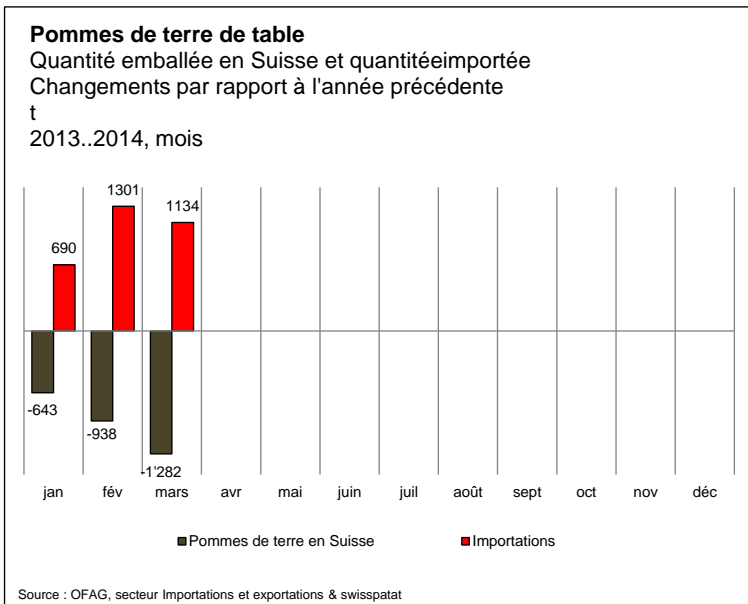
2 Échelon de la matière première et de la transformation

2.1 Evolutions des quantités de pommes de terre (y compris Bio)

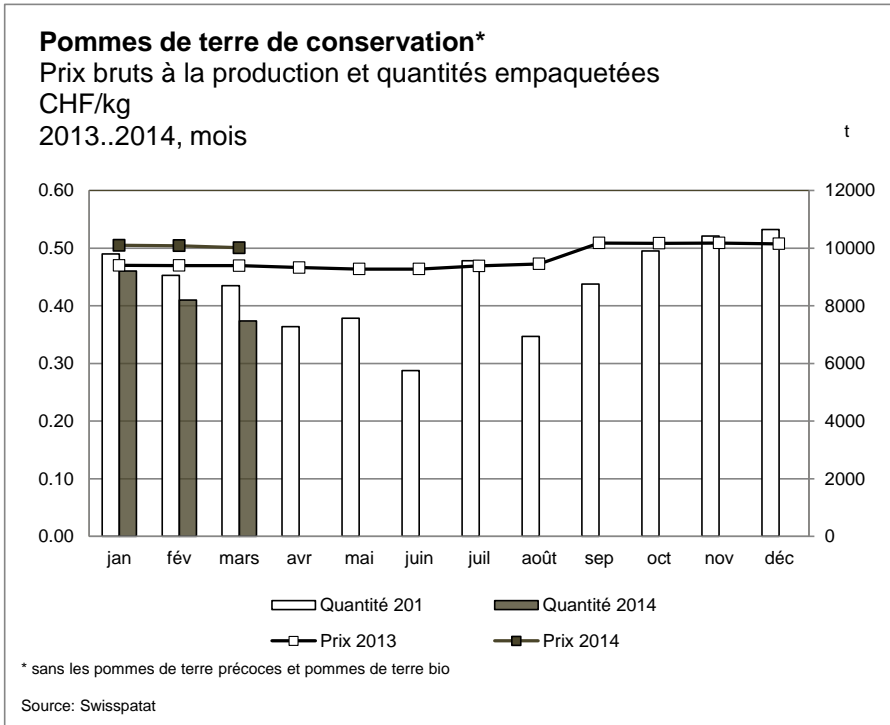


Pour le premier trimestre 2014 déjà, de gros volumes d'importation ont été enregistrés dans la pomme de terre de table (6'626 t). Corollairement, celui des tubercules emballés d'origine indigène est en baisse.

Cette année, le contingent tarifaire de base régissant l'importation de pommes de terre de table a été multiplié par trois pour atteindre 18'500 tonnes, un chiffre qui témoigne de l'insuffisance persistante de la production nationale. À la fin du premier trimestre, le contingent était déjà exploité à 37%. Quelque 97% des tubercules importés sous contingent venaient pour 70 % de France et d'Israël, tandis que les importations hors contingent (205t) étaient effectuées pour l'essentiel en France.

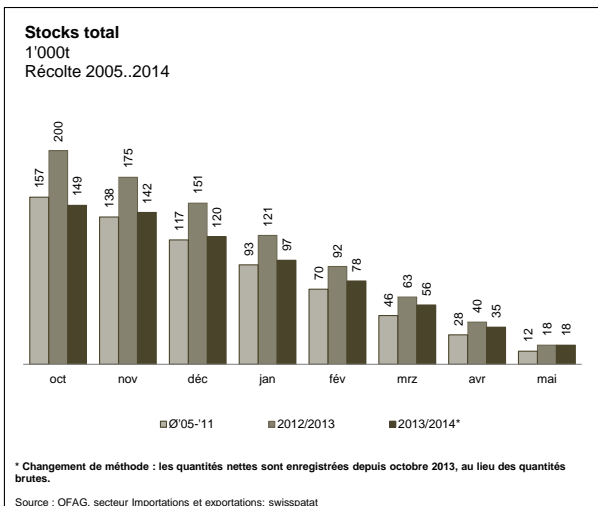
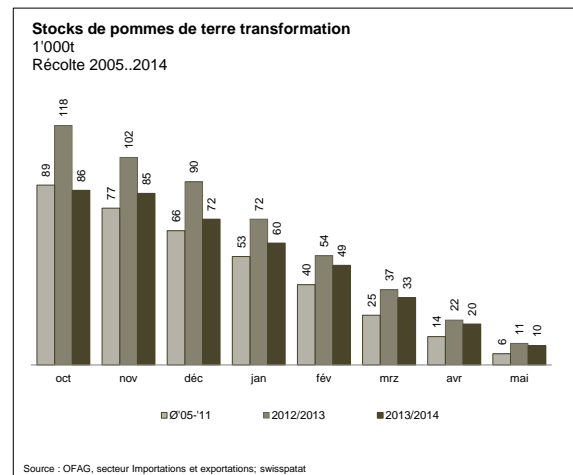
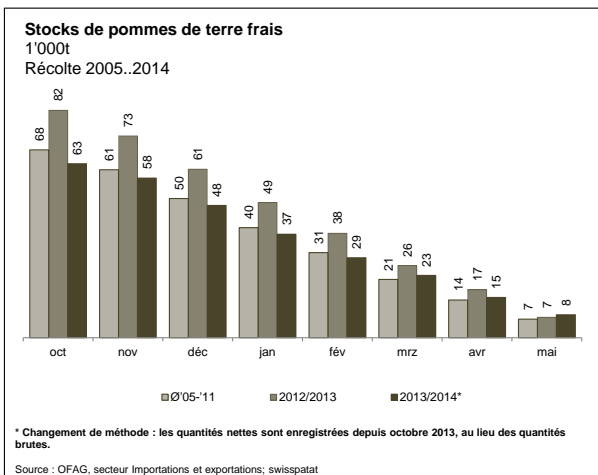


2.2 Evolution des prix de la matière première des pommes de terre (sans le bio)



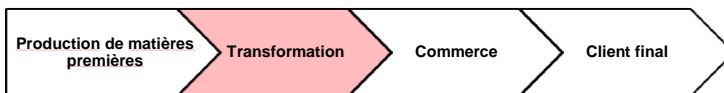
En 2014, les prix bruts à la production se situaient en moyenne au-dessus de ceux de 2013 (+ 3 francs en moyenne).

2.3 Evolution des stocks de pommes de terre (suisse garantie)

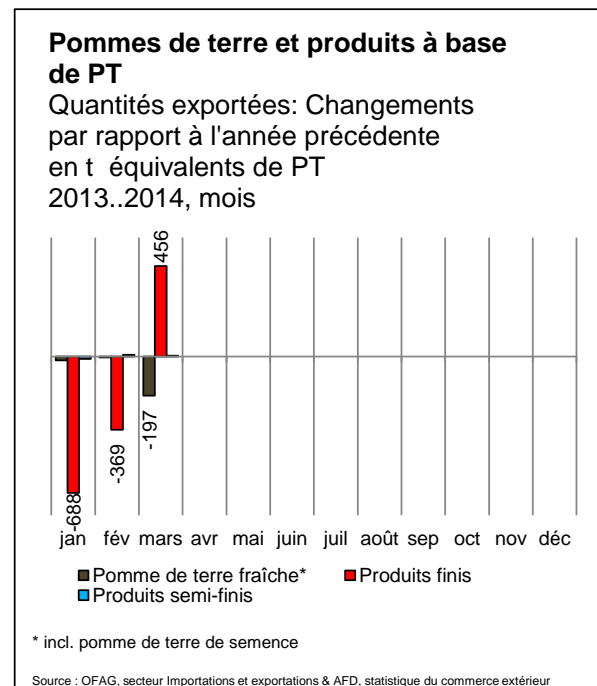
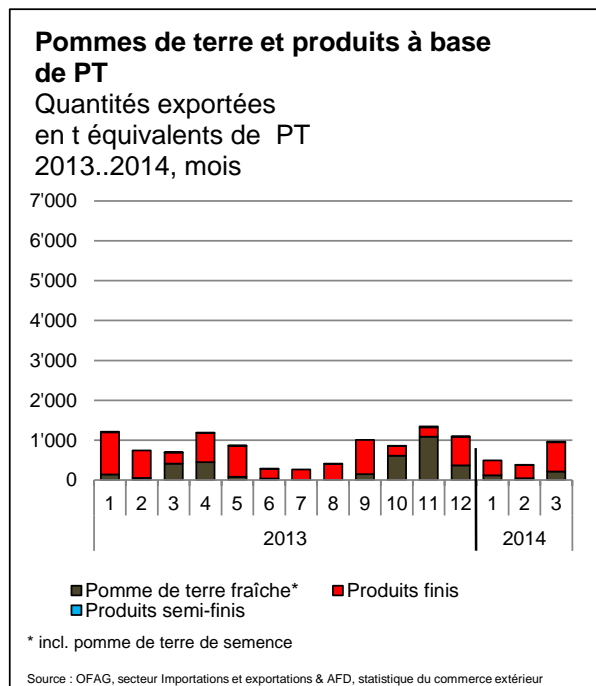
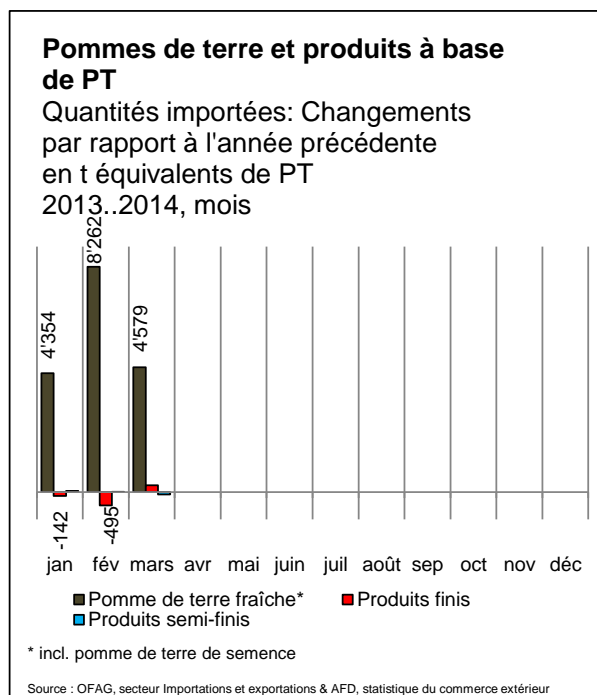
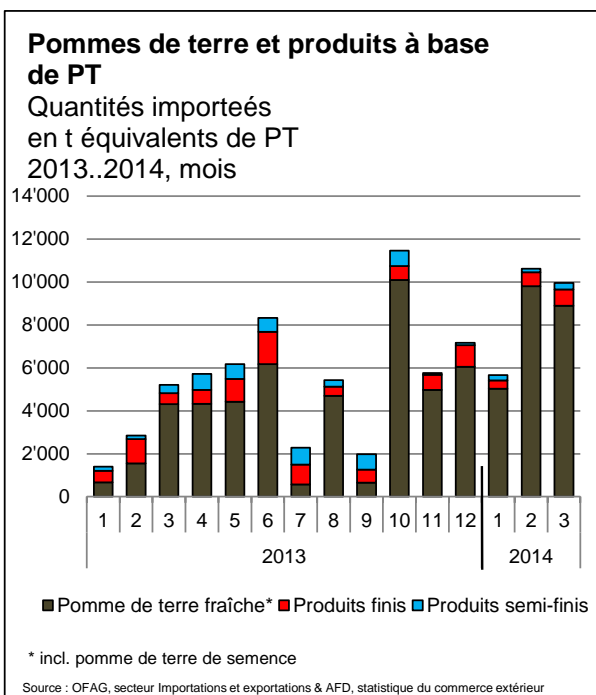


Les stocks existants à la fin du premier trimestre 2014 étaient d'environ 15 % inférieurs à ceux de l'an dernier, mais restaient de 12 % plus élevés que la moyenne des six dernières années. Il faut y voir l'influence d'un écoulement plus faible des stocks, tant du fait des consommateurs de tubercules frais que du fait des industries transformatrices.

Comme par le passé, le marché des tubercules frais est caractérisé par une offre insuffisante, comme le montrent les chiffres élevés des importations au premier trimestre.

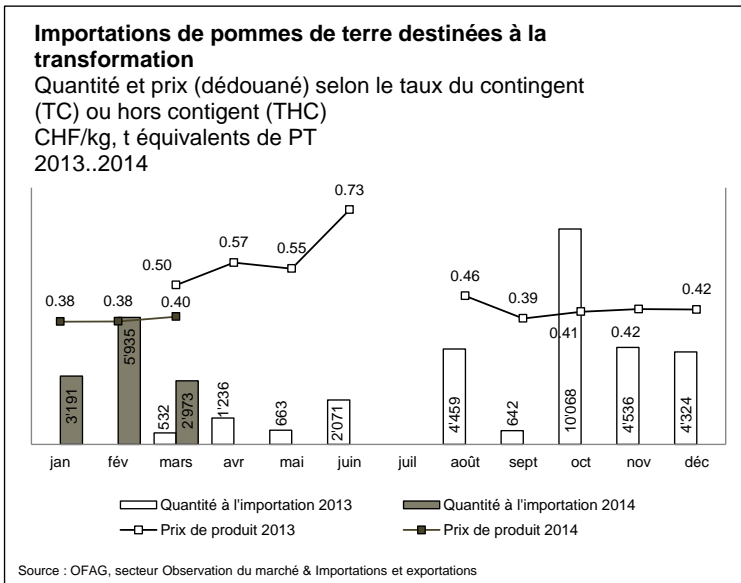


3 Commerce extérieur à l'échelon de la transformation

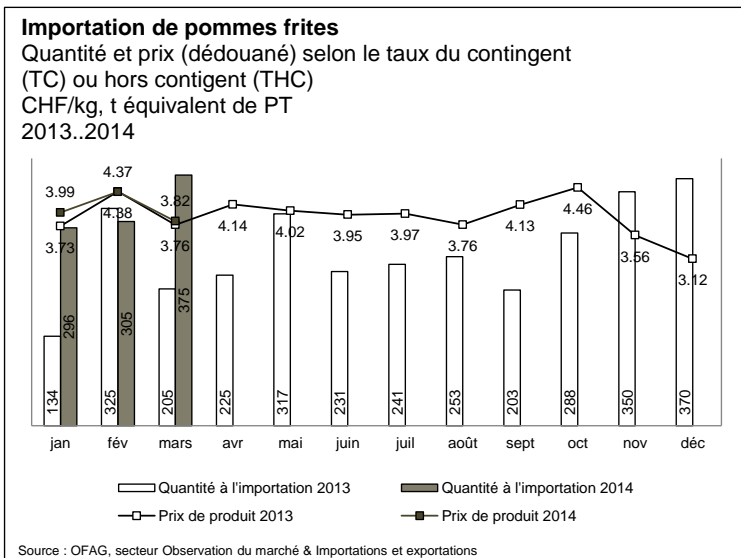


La forte demande se traduit à la fois par un recul des exportations de produits finis (pommes frites) et par l'importance des importations de tubercules frais.

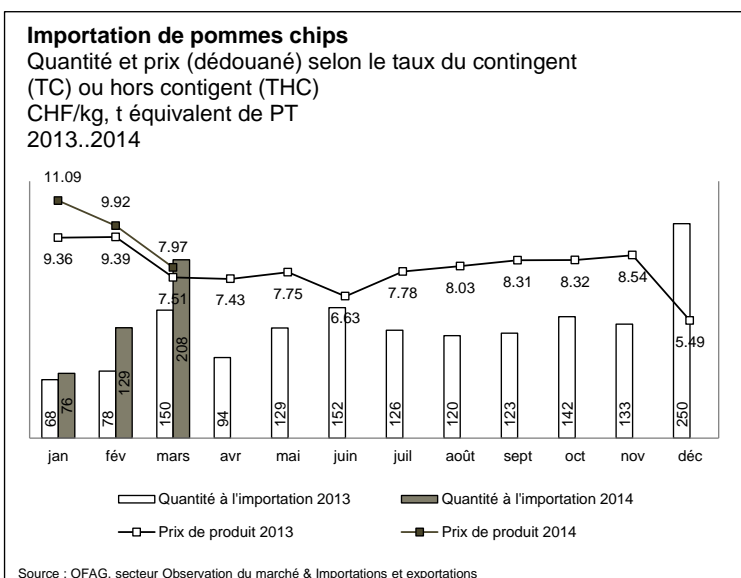
3.1 Evolution des importations de pommes de terre destinées à la transformation et de produits finis



La faiblesse de la production indigène est compensée par l'importation de quelque 12'000 t de pommes de terre, dont 84 % viennent des Pays-Bas. La moitié du contingent tarifaire, initialement fixé à 15'000 t et augmenté à 24'250 t, a été exploitée.



On constate au premier trimestre une légère augmentation des importations de pommes frites. Vu que la production indigènes couvre à peine la demande, on assiste depuis le début de l'année à une baisse des importations de pommes frites sous le régime du perfectionnement par rapport au premier trimestre de l'an dernier.

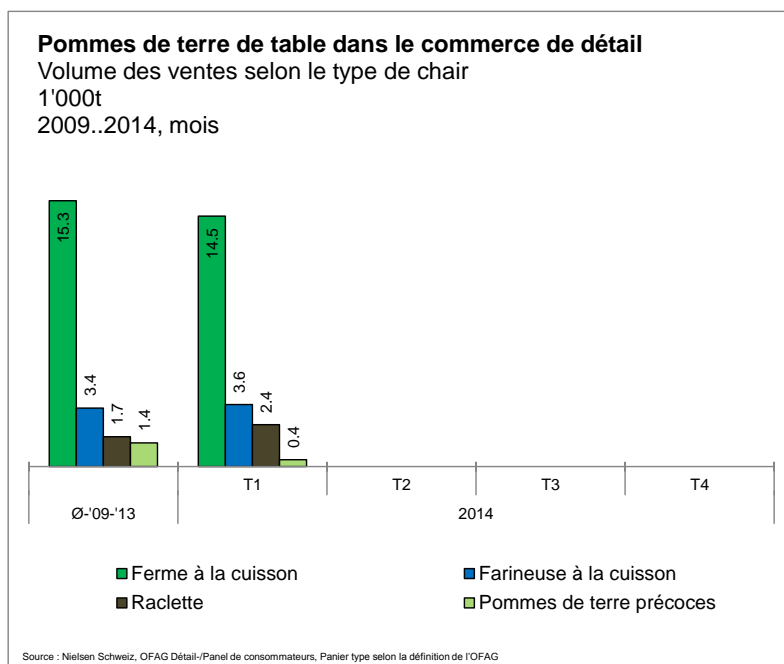


Les volumes importés au premier trimestre 2014 se situent au-dessus de ceux de l'an dernier et proviennent, pour près des deux tiers, d'Allemagne et de Grande-Bretagne. Malgré le caractère limité de l'offre indigène, les importations opérées sous le régime du perfectionnement se chiffrent environ à 300 t et représentent près de 40 % des chips importées.

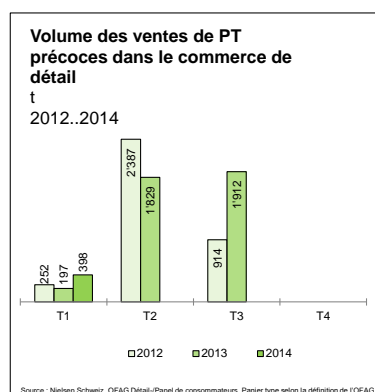
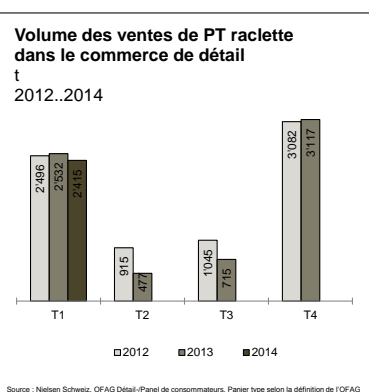
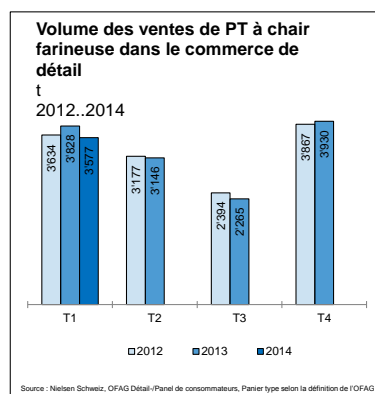
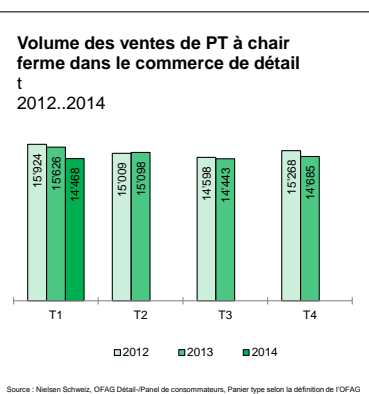


4 Commerce – client final

4.1 Volume des ventes selon le type de cuisson



Les ventes de pommes de terre de table ont connu un nouveau recul par rapport au premier trimestre de l'an dernier (6 %) mais aussi par rapport au trimestre précédent (4,3 %) pour s'établir à 21 500 t. Les variétés à chair ferme et à chair farineuse sont les plus touchées. En revanche, les variété précoces se sont mieux vendues (+ 200 t), en raison d'un printemps plus doux qu'en 2013.

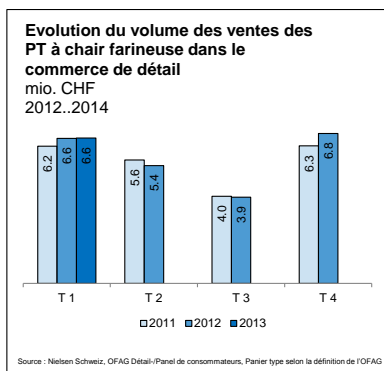


Suisse

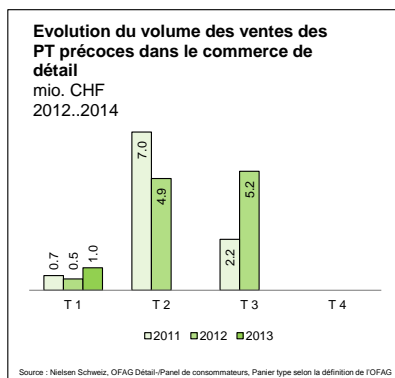
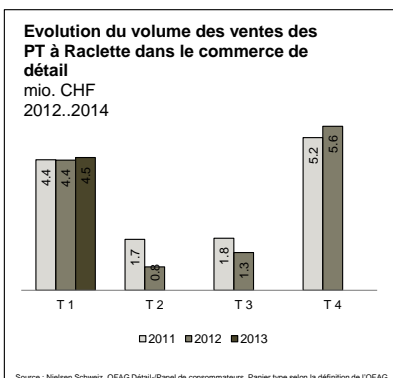
Volume des ventes de pommes de terre fraîches selon le type de chair dans le commerce de détail
en t
2009..2014

Produit	Ø '09..'13	2014 T 1	2014 T 2	2014 T 3	2014 T 4
Chair ferme	15'348	14'468			
Chair farineuse	3'384	3'577			
Raclette	1'729	2'415			
Pommes de terre précoces	1'365	398			
Autres	493.95	663			

4.2 Evolution du chiffre d'affaires pour différents types de cuisson



Bien que les quantités écoulées soient en baisse, le chiffre d'affaires augmente de 3,3 % pour atteindre 42,5 millions de francs par rapport au premier trimestre 2013, une progression qui concerne surtout les variétés à chair ferme (+ 750 kCHF). Dans les variétés précoces, on enregistre le chiffre d'affaires le plus élevé (990 kCHF) depuis cinq ans.

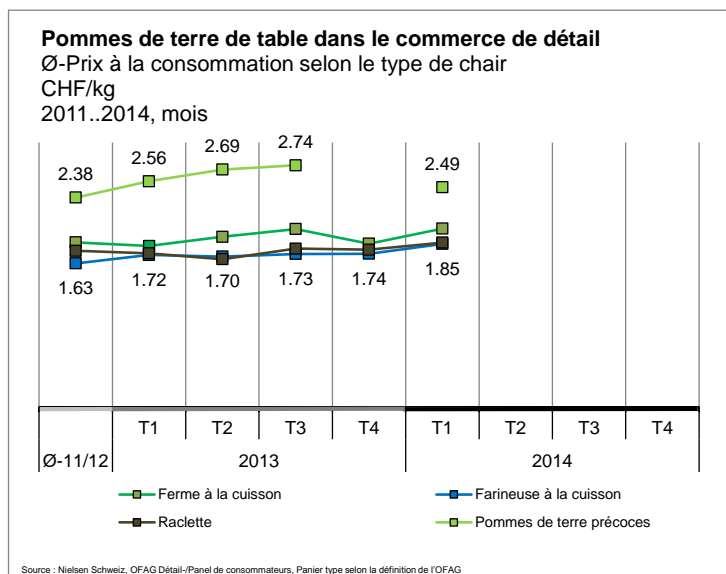


Suisse

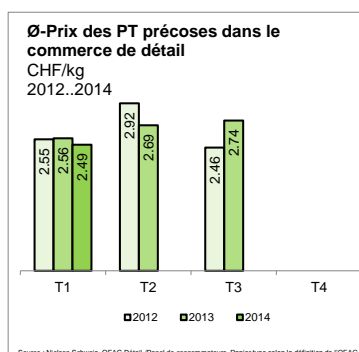
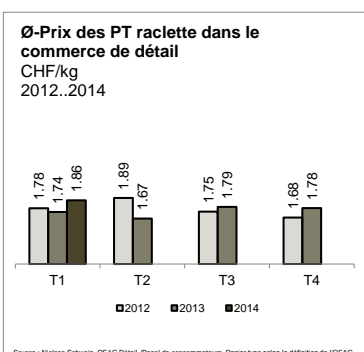
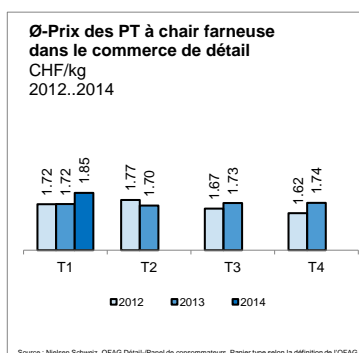
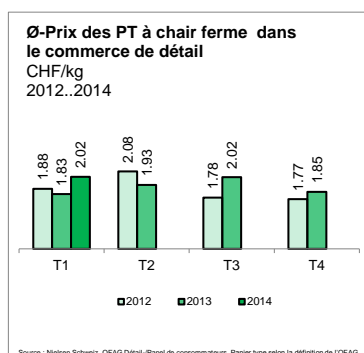
Evolution du chiffre d'affaires pour différentes types de cuisson
en MCHF
2011..2014

Produit	Ø '11..'13	2014 T 1	2014 T 2	2014 T 3	2014 T 4
Chair ferme	27'919	29'269			
Chair farineuse	5'600	6'614			
Raclette	3'129	4'501			
Pommes de terre précoces	2'907	991			
Autres	798	1'142			

4.3 Prix à la consommation selon le type de cuisson



Vu l'évolution du chiffre d'affaires et des volumes, les prix ont augmenté de 9 % par rapport à l'an dernier. Cette augmentation se chiffre à 8 % pour les pommes de terre farineuses et à 10 % pour les pommes de terre à chair ferme, alors que le prix des variétés précoces accusait une légère baisse de 2,6 %.



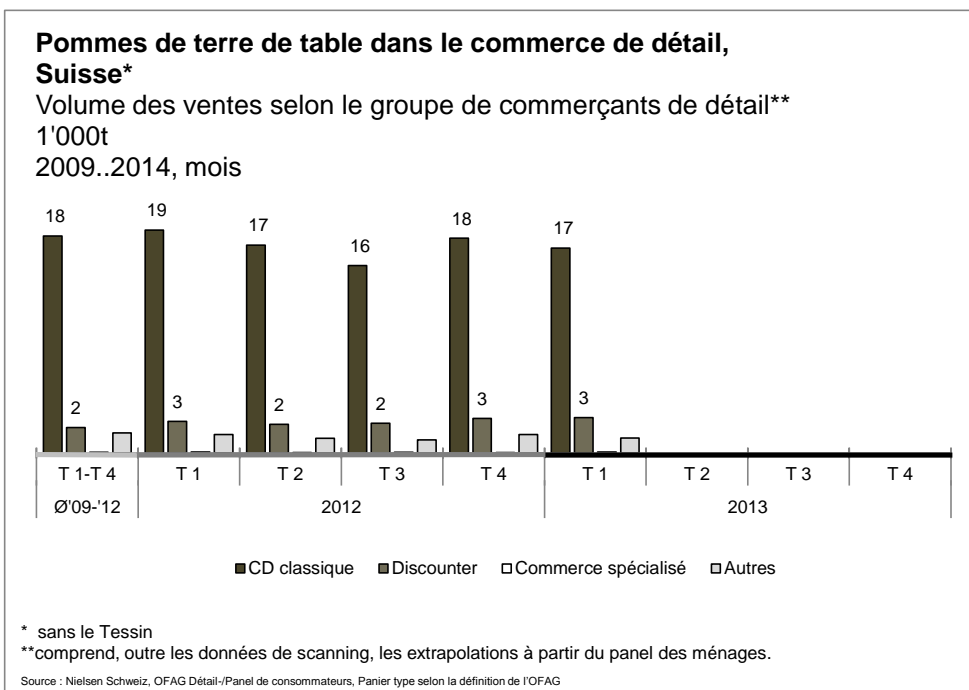
Suisse

Prix à la consommation des pommes de terre fraîches selon le type de chair dans le commerce de détail

en CHF/kg
 2011..2014

Produit	Ø '11..'13	2013 T 1	2013 T 2	2013 T 3	2013 T 4	2014 T 1
Chair ferme	1.87	1.83	1.93	2.02	1.85	2.02
Chair farineuse	1.63	1.72	1.70	1.73	1.74	1.85
Raclette	1.77	1.74	1.67	1.79	1.78	1.86
Pommes de terre précoces	2.38	2.56	2.69	2.74		2.49
Autres	1.57	1.57	1.57	1.74	1.63	1.72

4.4 Volume des ventes selon le groupe de commerçants de détail



Les ventes réalisées par les discounters ont un peu augmenté (+ 318 t), tandis que celles des autres catégories de distributeurs accusent une baisse de 1 802 t.

Suisse

Quantité de pommes de terre fraîches dans le commerce de détail

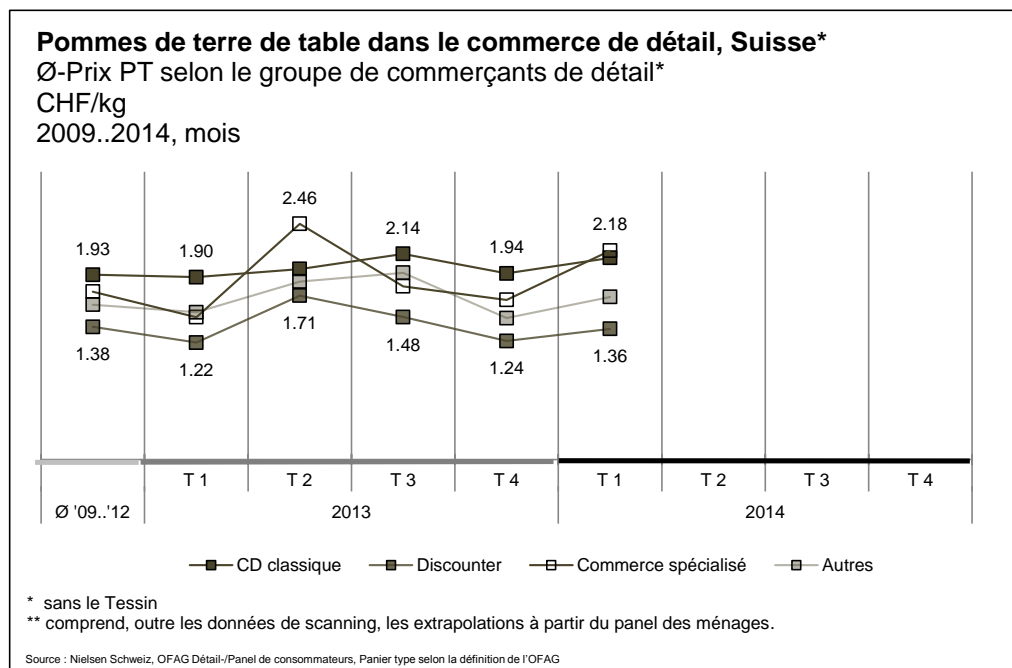
en t

2009..2014

Groupe de détaillants	Ø'09-'12	2013 T1	2013 T2	2013 T3	2013 T4	2014 T1	2014 T2	2014 T3	2014 T4
Détaillants classiques	18'191	18'701	17'433	15'720	18'013	17'195			
Discounter	2'137	2'666	2'417	2'490	2'907	2'984			
Commerce spécialisé	68	88	45	77	36	88			
Autres	1'698	1'550	1'244	1'107	1'543	1'254			

* Comprend, outre les données de scanning, les extrapolations à partir du panel des ménages

4.5 Prix à la consommation selon les groupes du commerce de détail



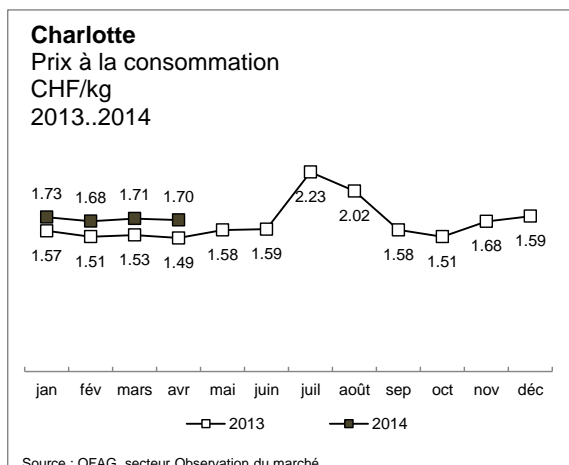
De façon générale, le prix payé par le consommateur pour les pommes de terre de table a augmenté de 47 % chez les détaillants classiques, de 12 % chez les discounters et de 10 % chez les autres distributeurs.

Suisse
Prix à la consommation des pommes de terre fraîches dans le commerce de détail
 en CHF/kg
 2009..2014

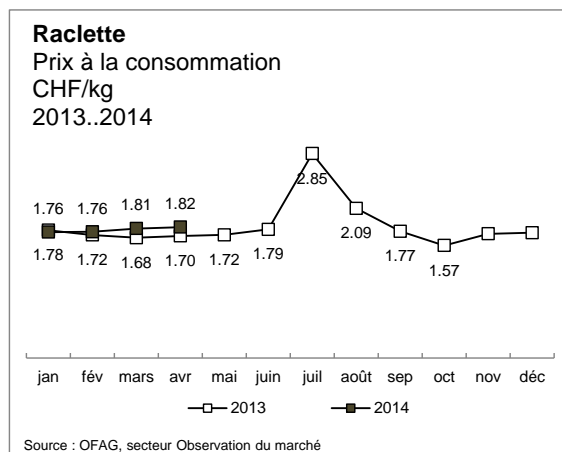
Groupe de détaillants*	Ø'09-'12	2013 T1	2013 T2	2013 T3	2013 T4	2014 T1	2014 T2	2014 T3	2014 T4
Détaillants classiques	1.93	1.90	1.98	2.14	1.94	2.10			
Discounter	1.38	1.22	1.71	1.48	1.24	1.36			
Commerce spécialisé	1.75	1.48	2.46	1.80	1.66	2.18			
Autres	1.61	1.53	1.85	1.95	1.47	1.69			

* Choix différent selon le commerçant de détail

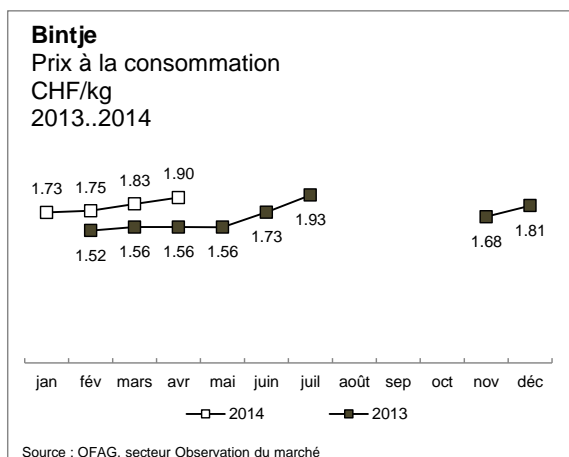
4.6 Prix à la consommation des pommes de terre fraîches selon la variété



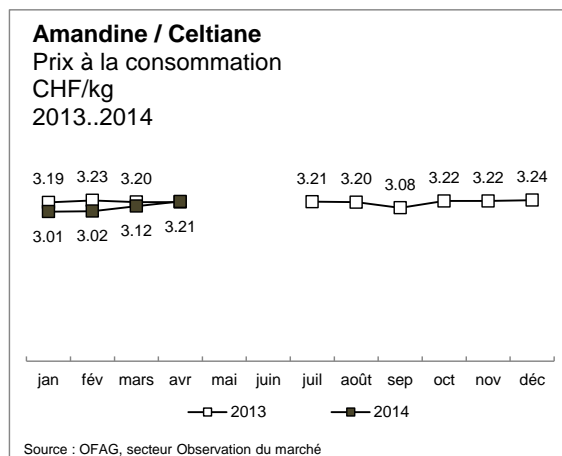
Depuis début 2014, le prix des Charlotte se situe au-dessus de ceux de l'an dernier.



Le prix des pommes de terre Raclette affiche une légère augmentation.



Le prix des Bintje connaît une hausse régulière.



Au début de l'année 2014, les pommes de terre de qualité supérieure se sont vendues à un prix inférieur à celui de l'année précédente.

Suisse

Prix à la consommation commerce de détail

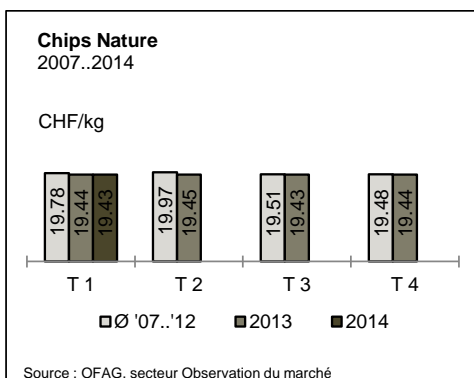
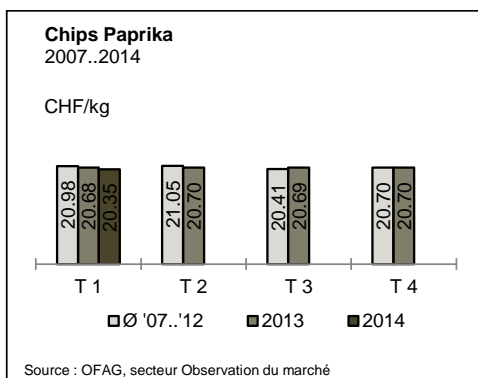
en CHF/kg

2010..2014

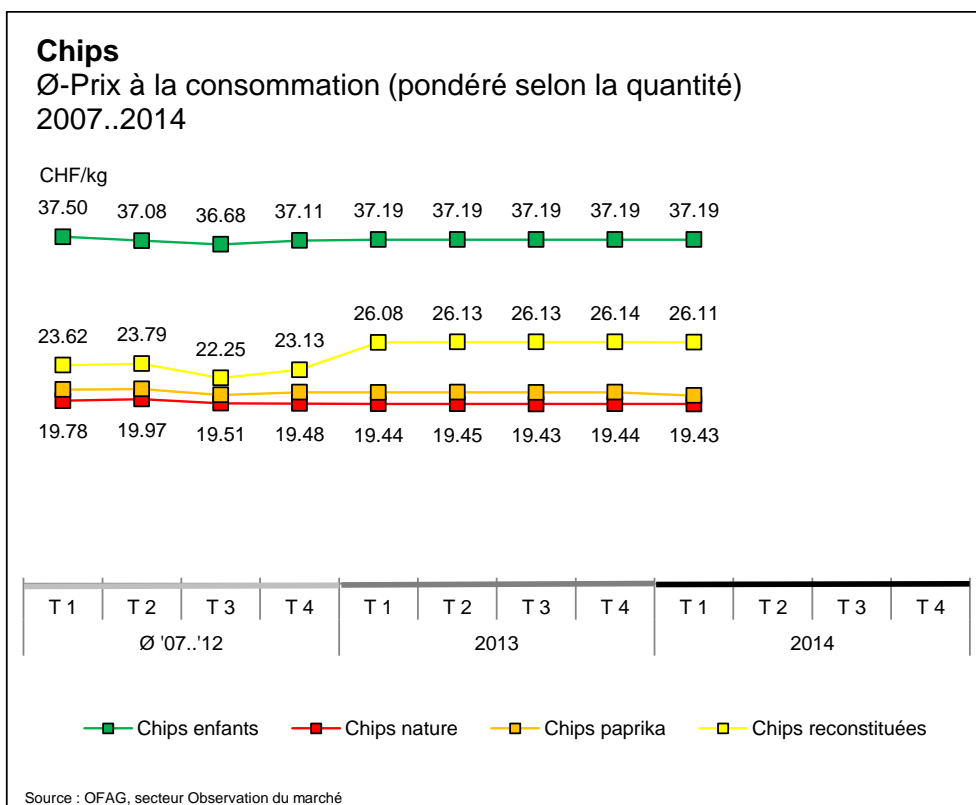
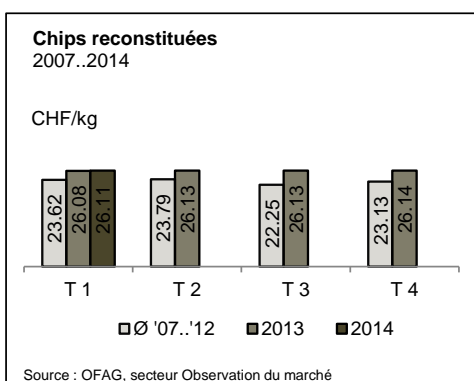
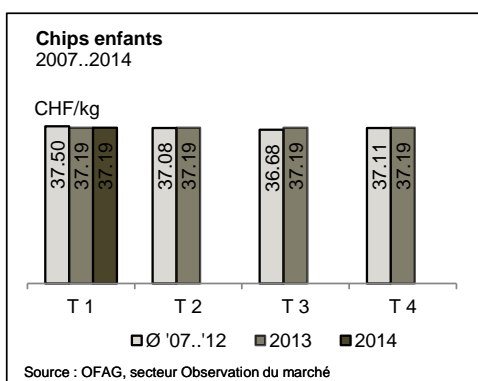
Produit		2010	2011	2012	2013	2014
Charlotte	jan	1.82	1.81	1.66	1.64	1.79
	fév	1.85	1.57	1.75	1.58	1.95
	mars	1.82	1.66	1.64	1.61	1.78
	avr	1.86	1.64	1.75	1.62	1.70
	mai	1.87	1.81	1.73	1.61	
	juin	1.90	1.74	2.06	1.71	
	juil	2.10	1.92	2.50	2.23	
	août	1.56	1.63	1.60	2.54	
	sep	1.64	1.66	1.63	1.71	
	oct	1.62	1.51	1.56	1.70	
	nov	1.85	1.59	1.80	1.73	
	déc	1.83	1.79	1.67	1.78	
Raclette	jan	1.93	1.82	1.88	1.92	1.91
	fév	1.88	1.73	1.88	1.86	1.96
	mars	1.89	1.86	1.95	1.83	1.98
	avr	2.09	1.87	2.01	1.86	1.82
	mai	1.95	1.80	1.94	1.72	
	juin	1.89	1.86	2.15	1.83	
	juil	1.96	1.93	2.16	2.88	
	août	1.60	1.71	1.67	2.09	
	sep	1.66	1.68	1.76	1.97	
	oct	1.59	1.61	1.74	1.72	
	nov	1.75	1.86	1.85	1.90	
	déc	1.85	1.87	1.85	1.97	
Bintje	jan	1.71	1.66	1.66		1.79
	fév	1.73	1.62	1.65	1.52	1.80
	mars	1.68	1.61	1.55	1.56	1.91
	avr	1.68	1.65	1.52	1.56	1.95
	mai	1.68	1.67	1.66	1.56	
	juin	1.72	1.63	1.65	1.77	
	juil	1.72	1.56	1.68	2.00	
	août	1.59	1.50			
	sep	1.44				
	oct	1.41				
	nov	1.76	1.65	1.56	1.68	
	déc	1.68	1.64	1.56	1.88	
Amandine / Celtiane	jan		3.21	3.12	3.19	3.01
	fév		3.25	3.17	3.22	3.02
	mars		3.26	3.24	3.20	3.12
	avr			3.20	3.20	3.21
	mai					
	juin		3.30			
	juil		3.16	3.19	3.21	
	août		3.11	3.19	3.19	
	sep		2.93	3.01	3.07	
	oct		3.20	3.18	3.21	
	nov		3.17	3.19	3.22	
	déc		3.13	3.18	3.23	

4.7 Evolution des prix des produits finis à base de pommes de terre dans le commerce de détail

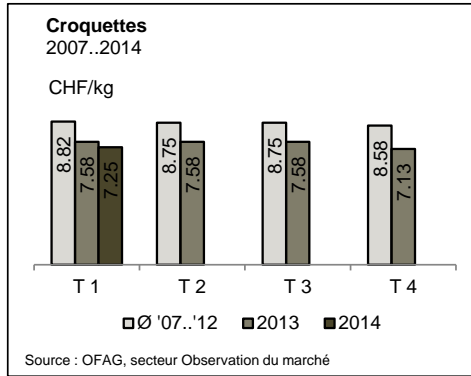
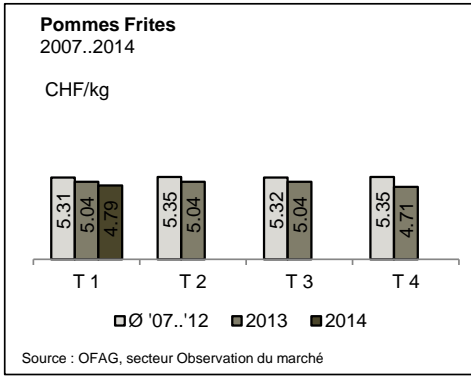
4.7.1 Prix à la consommation des chips



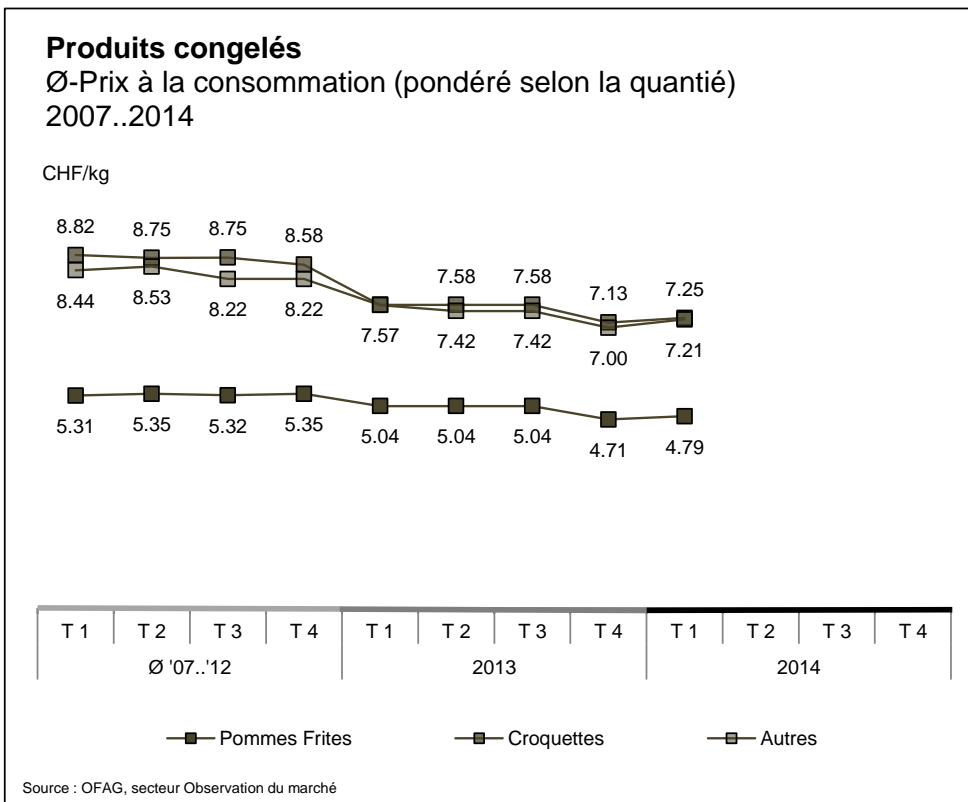
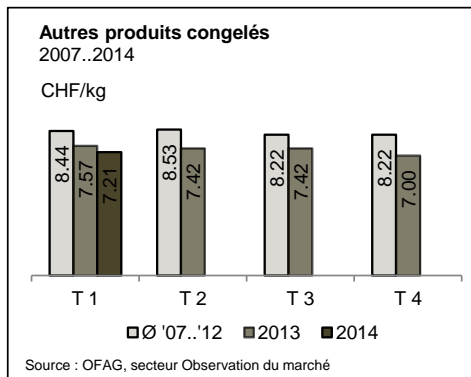
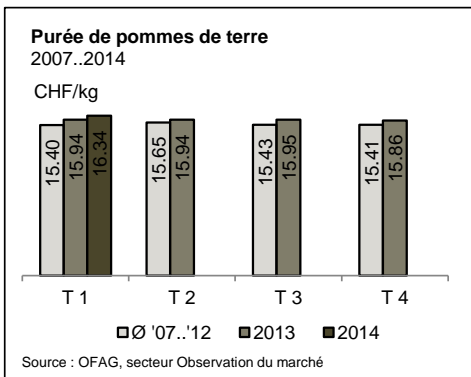
Hormis une légère baisse du prix des chips paprika (-0.33CHF/kg), le prix à la consommation des chips est stable.



4.7.2 Prix à la consommation des produits congelés et de la purée de pommes de terre



La baisse des prix à la consommation des surgelés s'est poursuivie au premier trimestre, tandis que tous les autres produits ont légèrement renchéri entre le 3^e trimestre 2013 et le 1^{er} trimestre 2014 (+3%).



Suisse

Prix à la consommation (y c. TVA) des produits finis à base de pommes de terre

CHF/kg

2007..2014

Produit	Ø '07..'12	2013 T 4	2014 T 1	%-Δ Ø '07..'12	%-Δ PA
Chips					
Chips enfants	37.50	37.19	37.19	-0.8%	0.0%
Chips Nature	19.78	19.44	19.43	-1.8%	-0.1%
Chips Paprika	20.98	20.70	20.35	-3.0%	-1.7%
Produits d'extrusion	23.62	26.14	26.11	10.5%	-0.1%
Produits congelés					
Pommes Frites	5.31	4.71	4.79	-9.7%	1.7%
Croquettes	8.82	7.13	7.25	-17.8%	1.6%
Autres	8.44	7.00	7.21	-14.5%	3.0%
Purée de pommes de terre					
Purée de pommes de terre	15.40	15.86	16.34	6.1%	3.0%

5 Annexe

5.1 Explications et méthodique

5.1.1 *Marge brute sur les pommes de terre*

La marge brute est la différence entre le prix à la consommation et le prix à la production d'un produit donné. Elle couvre les coûts de transformation et de distribution et contient également la part de bénéfice. Les adaptations du calcul de la marge brute sont également reprises avec effet rétroactif. Les valeurs du dernier bulletin font foi.

Le prix de revient se compose du prix à la production franco chargeur (pour la marchandise de stock on tient compte les frais de magasinage) et de la valeur à l'importation franco frontière marchandise dédouanée, les deux pondérés.

5.1.2 *Prix indicatif à la production*

Prix des pommes de terre précoces : Ces prix se fondent sur les prix indicatifs fixés par Swisspatat toutes les deux semaines pendant la période de commercialisation (début mai jusqu'à fin août).

Prix des pommes de terre de garde : Ces prix, valables à partir du 1er septembre, sont calculés sur la base des quantités récoltées prévues. Une fourchette de prix, qui définit la marge de manœuvre pour le prix des pommes de terre stockées, sert à fixer un prix conforme au marché. A noter que le calcul des fourchettes de prix ne tient pas compte des coûts supplémentaires dus au stockage, des frais de transport et des éventuels suppléments de dépenses.

5.1.3 *Prix à la consommation*

Le prix moyen à la consommation se fonde sur l'observation des prix à l'étalage pratiqués dans différents points de vente au détail. Les périodes d'observation ont lieu deux fois par mois. Les prix ainsi relevés sont pondérés et calculés selon la région et le canal de distribution (Coop, Migros, Volg, etc.).

5.2 Responsabilité

Bien que les autorités fédérales veillent scrupuleusement à ce que les informations publiées soient correctes, elles ne peuvent pas se porter garant de l'exactitude du contenu, de la précision, de l'actualité, de la fiabilité et de l'exhaustivité de ces informations.

Les autorités fédérales se réservent le droit de rectifier, effacer entièrement ou en partie ou encore de ne pas publier temporairement des contenus, sans avertissement préalable.

Les autorités fédérales ne peuvent pas être tenues pour responsable de dommages matériels et immatériels résultant de l'accès ou de l'utilisation ou non-utilisation des informations publiées, de l'usage illicite du lien internet ou encore de problèmes techniques.

5.3 Formulaire de commande d'abonnements

Les publications du secteur observation du marché sont délivrées gratuitement. Elles peuvent être téléchargées à partir de la page d'accueil www.observationdumarche.admin.ch. Nous pouvons également vous faire parvenir le bulletin par e-mail. Une simple demande suffit.

Pour commander les publications sur Internet:

<http://www.blw.admin.ch/dokumentation/00844/01047/index.html?lang=fr>

ou bien veuillez svp. compléter le coupon et nous le renvoyer par courrier (OFAG, Secteur Observation du marché, Mattenhofstrasse 5, 3003 Berne) ou par fax (031/322 20 90). Nous vous remercions d'avance.

Je souhaite m'abonner au(x) bulletin(s) suivant(s):

Publication	Périodicité	
Bulletin du marché du lait	Mensuel	<input type="checkbox"/>
Bulletin du marché de la viande	Mensuel	<input type="checkbox"/>
Bulletin du marché des œufs	Semestriel	<input type="checkbox"/>
Bulletin du marché des fruits et légumes	Mensuel	<input type="checkbox"/>
Prix à la consommation du commerce de détail fruits et légumes	Hebdomadaire	<input type="checkbox"/>
Bulletin des pommes de terre	Trimestriel	<input type="checkbox"/>
Bulletin du marché des céréales	Annuel	<input type="checkbox"/>
Chiffres du marché du pain et des céréales	Trimestriel	<input type="checkbox"/>
Bulletin du marché des aliments fourragers	Annuel	<input type="checkbox"/>
Chiffres du marché des aliments fourragers	Trimestriel	<input type="checkbox"/>
Bulletin du marché BIO	Mensuel	<input type="checkbox"/>
Bulletin du marché des oléagineux	Annuel	<input type="checkbox"/>
Chiffres du marché des oléagineux	Semestriel	<input type="checkbox"/>
Veuillez me rayer de votre liste d'envoi.		<input type="checkbox"/>

Mon adresse (svp. compléter):

Entreprise, organisation

Nom

Prénom

Rue

NPA

Lieu

E-Mail

No de téléphone